

Cours de musique à Beynat - Information et enquête auprès des familles



Lors de leur première réunion fin 2020, les jeunes du nouveau Conseil Municipal Enfants (C.M.E) ont avancé un certain nombre d'idées pour Beynat. Parmi celles-ci, figurait la possibilité de pouvoir prendre des cours de musique dans un local municipal **à Beynat.**

Pour que ce projet puisse se concrétiser, la municipalité a pris contact avec l'école de musique de Malemort pour mettre en place un partenariat.

Il en ressort que des cours de guitare, d'accordéon et de piano sont envisageables pour les enfants à partir de 7 ans mais aussi les adultes, quel que soit leur niveau. Dans un second temps et en fonction des demandes, l'offre pourra évoluer et se diversifier. Le coût d'un cours est d'environ 15 €.

Si vous êtes intéressés, merci de contacter la mairie au 05 55 85 97 82 ou au 05 55 85 50 25 ou via le site de la commune (www.beynat.fr) à la rubrique « Nous contacter ». Les jours et les heures de ces cours ne sont pas encore définis. Ils seront fixés en fonction de la demande et de la disponibilité des professeurs.

Vous pouvez d'ores et déjà remplir le questionnaire ci dessous et le déposer au secrétariat de mairie.

[Questionnaire-enquête](#)